



Séance ordinaire du 02 septembre 2022

Le vendredi 02 septembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mars-sur-Allier se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Jean DELEUME, Maire.

Etaient présents : CIRETTE Laurent, CHEVALIER Véronique, CLÉMENT Odile, DELEUME Jean, FAVARCQ Thierry, GIEMZA Samuel (18h50), HUMBERT Marie (18h40), MERLE Isabelle (18h37), PETIT David

Pouvoir donné à : -

Excusé(s) sans pouvoir : BOULON Baptiste

Non excusé(s) : -



Ordre du Jour :

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 03 juin 2022
Point sur les dossiers d'urbanisme en cours
Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 01 janvier 2023
Adhésion de la commune de Chevenon au SIAEP Allier Nivernais
Demande de congés pour convenance personnelle René MAKAROF
Comice agricole du canton en 2023
Questions et informations diverses

Séance ouverte à : 18H35



DÉLIBÉRATION N°2022/SEPTEMBRE/001 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après délibération, avec 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Véronique CHEVALIER est désignée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°2022/SEPTEMBRE/002 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2022

Aucune remarque formulée.

Après délibération, avec 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu ainsi présenté.

Mars-sur-Allier
58240

Le Maire,
Jean DELEUME

DÉLIBÉRATION N°2022/SEPTEMBRE/003
POINT SUR LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS

1/ CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION (CUa)

Pétitionnaire : SELAS JOURDIER-CHERAMY-REROLLE

Date : 21 juin 2022

Adresse : 25 Route de Moiry

Parcelles : A670-405-406-408-411

2/ CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL (CUB)

Pétitionnaires : BONAL Olivia et ROGOZINSKI Romain

Date : 19/07/2022

Adresse : 42 Route du Veurdre

Projet : Réaménagement de la partie habitable, aménagement des combles, aménagement de l'écurie en pièce habitable et aménagement d'un débarras en pièce habitable

3/ DECLARATION PREALABLE

1^{er} dossier : DOUX Jérémy - 19 Chemin de Maré

Projet : Ouverture d'une fenêtre sur un mur extérieur

Erreur de formulaire CERFA et pièces complémentaires non fournies

2^{ème} dossier :

Projet : Ouverture d'une fenêtre sur un mur extérieur

Date de dépôt : 16 juin 2022

Date d'envoi : 16 juin 2022

État du dossier : Accord tacite le 16 juillet 2022

MAZERAT Laure - 1 Route de Saincaize

Projet : Remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres en PVC blanc de dimensions identiques. Remplacement de la porte d'entrée actuelle par une porte en PVC blanc. Pose d'un velux bois côté route. Peinture de la façade ton pierre.

Date de dépôt : 24 mai 2022

Date d'envoi : 27 mai 2022

État du dossier : Accord tacite le 05 août 2022

GIEMZA Samuel - 4 Route de l'Eglise

Projet : réfection du mur d'enceinte de la propriété en parpaing. Hauteur du mur : 0,8m Hauteur des piliers : 1,70m. Pose d'une rambarde sur le mur. Mur enduit ton pierre

Date de dépôt : 01 septembre 2022

Date d'envoi : 02 septembre 2022

État du dossier : En cours d'instruction

4/ PERMIS DE CONSTRUIRE

CIVADE Chris - 17 Route du Veurdre (maison) Champ de Dessus (terres agricoles)

Projet : Construction d'un bâtiment agricole de stockage matériel

Date de dépôt : 29 mars 2022

Mars-sur-Allier
58240

Le Maire,
Jean DELEUME

Date d'envoi : 31 mars 2022

Modification du délai d'instruction le 21 avril 2022 - délai porté à 4 mois au lieu du délai de droit commun de 3 mois

État du dossier : Octroi le 16 juin 2022

COUSIN Arnaud - 12 Chemin de Maré

Projet : Aménagement partiel des combles (ouverture d'1 trémie pour créer un escalier - création de 5 châssis de toit - doublage et isolation à l'intérieur) et création d'un portail (2 piliers en maçonnerie + enduit beige clair ; portail plein H=1m70, L=4m00 en aluminium gris RAL 7016)

Date de dépôt : 18 juillet 2022

Date d'envoi : 19 juillet 2022

Etat du dossier : Octroi le 16 juin 2022

DÉLIBÉRATION N°2022/SEPTEMBRE/004

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 ABRÉGÉE AU 01 JANVIER 2023

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local.

Instaurée au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales. Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024, avec possibilité d'anticiper le passage dès le 01 janvier 2022.

Cependant afin d'adapter au mieux cette nouvelle nomenclature à l'organisation de communes petites ou moyennes ; une nomenclature M57 abrégée a été instituée pour une application aux communes de moins de 3 500 habitants.

Cette version abrégée ne nécessite pas le vote de règlement budgétaire et financier ou l'obligation d'amortir les biens, sauf subvention d'investissement versée.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire.

De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP N-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Vu l'avis favorable du Comptable, reçu le 30 Août 2022

Mars-sur-Allier
58240

Le Maire,
Jean DELEUME

Ceci étant exposé et après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le Conseil Municipal :

- *Approuve et adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 abrégée pour le budget principal de la commune de Mars-sur-Allier à compter du 01 janvier 2023.*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.*

DÉLIBÉRATION N°2022/SEPTEMBRE/005

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CHEVENON AU SIAEP ALLIER NIVERNAIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande formulée par la commune de Chevenon d'adhérer au SIAEP Allier Nivernais au 01 janvier 2023.

Dans sa séance du 27 juin 2022, le conseil syndical du SIAEP Allier Nivernais a accepté, à l'unanimité, la demande d'adhésion de la commune de Chevenon.

Conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres du syndicat disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette adhésion.

Ceci étant exposé et après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le Conseil Municipal accepte la demande d'adhésion au SIAEP Allier Nivernais Municipal au 01 janvier 2023 formulée par la commune de Chevenon.

DÉLIBÉRATION N°2022/SEPTEMBRE/006

DEMANDE DE CONGÉS POUR CONVENANCE PERSONNELLE RENE MAKAROF

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la demande de congé pour convenance personnelle formulée par René MAKAROF le 01 juillet 2022.

La durée de ce congé pour convenance personnelle est de 6 mois, du 01 octobre 2022 au 31 mars 2023.

DÉLIBÉRATION N°2022/SEPTEMBRE/007

COMICE AGRICOLE DU CANTON EN 2023

Le Comice Agricole du canton de Saint Pierre le Moutier revient en 2023.

Une réunion préparatoire est prévue le vendredi 23 septembre 2022 à 18h30 à la salle des fêtes de Saint Pierre le Moutier afin de réélire le bureau organisateur de ce Comice Agricole.

Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour la vie de notre canton.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES
DÉLIBÉRATION N° 2022/SEPTEMBRE/008
REUNION D'ÉCHANGE AVEC LES ADMINISTRÉS

Une réunion préparatoire est prévue le vendredi 9 septembre 2022 à 18h30.

La réunion d'échange avec la population est prévue le vendredi 23 septembre 2022 à 18h30 à l'espace Jean-Philippe PETIT.

Une publication FaceBook et Panneau Pocket sera effectuée le vendredi 9 septembre 2022, dans la journée.

Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres des Marciens durant le week-end du 10 et 11 septembre 2022, accompagné d'un mail de rappel le lundi 12 septembre 2022.

Des relances FaceBook, Panneau Pocket et mail sont programmés pour le vendredi 16 septembre 2022.

DÉLIBÉRATION N° 2022/SEPTEMBRE/009
DOSSIER DE SUBVENTION DETR 2022

Le dossier de demande de DETR a été déclaré complet le 28 février 2022. Il est actuellement en cours d'instruction auprès des Services de l'État.

DÉLIBÉRATION N° 2022/SEPTEMBRE/010
ALARME BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le système d'alarme des bâtiments communaux (garage de la Saulaie, Mairie et Salle Georges Léger) a été changé courant août 2022.

DÉLIBÉRATION N° 2022/SEPTEMBRE/011
TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL FRANCOISE CLOT

Des travaux ont été effectués dans le logement communal situé au-dessus de la Mairie occupée par Françoise CLOT :

- Enlèvement des encombrants et nettoyage de la cave par la société ALLIANCE PROPRETÉ SERVICE pour un coût de 566,40 € TTC
- Remplacement de la baignoire par une cabine de douche par l'Entreprise SAMUEL VINCENT pour un coût de 2160,00 € TTC

Quelques travaux d'électricité restent encore à réaliser.

DÉLIBÉRATION N° 2022/SEPTEMBRE/012
CENTRE SOCIAL

Début juillet 2022, les jeunes du Centre Social de Saint-Pierre-Le-Moûtier sont intervenus pour nettoyer l'église (sol, dépoussiérage et cirage des bancs).

Mars-sur-Allier
58240

Le Maire,
Jean DELEUME

Ils ont également peint les vasques de fleurs de la commune situés vers la Mairie, le cimetière et l'Eglise.

Pour rappel, lors de la séance ordinaire du 20 mai 2022, le conseil municipal a décidé et voté à l'unanimité de verser, en défraiement et pour leur permettre de faire des activités, la somme de 300,00 € au Centre Social.

DÉLIBÉRATION N°2022/SEPTEMBRE/013
POINT LECTURE À LA MAIRIE

Un espace dédié au point lecture est en cours d'aménagement dans les locaux de la Mairie. Ce projet est mené par Thierry FAVARCQ, Vice-Président à la Communauté de Communes Loire et Allier (CCLA) et il est financé, en très large partie, par la CCLA.

La peinture a été réalisée par Mickaël, l'agent intercommunal.

L'achat et l'installation du mobilier seront gérés par la Communauté de Communes Loire et Allier (CCLA).

Le logiciel sera fourni par le Conseil Départemental.

Un budget de 8 000€ est octroyé par la Communauté de Communes Loire et Allier (CCLA) pour l'achat d'ouvrages.

DÉLIBÉRATION N°2022/SEPTEMBRE/014
NID DE POULE À BRUZEAU

Marie HUMBERT demande que le nid de poule à Bruzeau soit bouché.

DÉLIBÉRATION N°2022/SEPTEMBRE/015
ACHAT D'UN LOGICIEL POUR LE MARS INFOS

Laurent CIRETTE va prendre attache auprès de Baptiste BOULON qui est chargé de gérer l'achat de ce logiciel.

DÉLIBÉRATION N°2022/SEPTEMBRE/015
ACHAT DE CARBURANT POUR LA VOITURE COMMUNALE ET LE MATERIEL COMMAL

Jusqu'à présent, la commune disposait d'une carte pour l'achat de carburant à INTERMARCHÉ à Magny-Cours.

Depuis le début du mois de septembre, cette carte est obsolète et la commune ne pourra plus se servir en carburant dans cette enseigne.

La commune cherche une solution de remplacement adaptée au faible volume consommé chaque année par la collectivité.

Prochain Conseil Municipal : 07 Octobre 2022 à 18h30

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close à 20H35.

La Secrétaire,
Véronique CHEVALIER

Le Président,
Jean DELEUME

De la délibération n° 2022/SEPTEMBRE/001 à la délibération n° 2022/SEPTEMBRE/015

TABLEAU DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉSENTS

NOM	PRENOM	SIGNATURE
CHEVALIER	Véronique	
CIRETTE	Laurent	
CLÉMENT	Odile	
DELEUME	Jean	
FAVARCQ	Thierry	
GIEMZA	Samuel	
HUMBERT	Marie	
MERLE	Isabelle	
PETIT	David	